



Rapport du Vérificateur général du Québec
à l'Assemblée nationale
concernant la vérification particulière
menée auprès
de l'Université du Québec à Montréal

Partie I – Impact des pertes immobilières
sur la situation financière

Cette publication
est rédigée par le



Québec

750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : <http://www.vgq.qc.ca>

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-51221-9



Québec, novembre 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint le rapport concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal, Partie I – Impact des pertes immobilières sur la situation financière. Ce texte, qui fait partie de mon *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008*, n'a pu être publié dans le tome I de ce rapport; par conséquent, il sera intégré à l'un des prochains tomes de mon rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

TABLE DES MATIÈRES

	Paragr.
FAITS SAILLANTS	1.
RECOMMANDATIONS	19.
VUE D'ENSEMBLE	21.
MANDAT, OBJECTIF ET PORTÉE DE NOTRE VÉRIFICATION	40.
RÉSULTATS DE NOTRE VÉRIFICATION	
Comptabilité universitaire	45.
Comptabilité par fonds	46.
Fonds de fonctionnement	55.
Situation financière	64.
Structure de financement des projets immobiliers	66.
Poids financier des projets immobiliers en propriété	68.
Évolution des ratios financiers	73.
Évolution de l'endettement	78.
Redressement de la situation financière	83.
Annexe 1 – Objectif de vérification et critères d'évaluation	
Annexe 2 – Extrait des états financiers de l'Université du Québec à Montréal au 31 mai 2005	
Annexe 3 – Résultats consolidés du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations et poids financier des projets immobiliers en propriété	
Annexe 4 – Poids financier des projets immobiliers en propriété pour les années 2008 à 2012, à l'exception de l'amortissement	

Les commentaires de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport apparaissent à la fin de ce rapport.

Équipe :

Sylvie Laflamme
Directrice de vérification

Amine Gharbaoui
Michelle Gravel
François Lachapelle
Denis Lacroix
Julie L'Allier
Sylvain Roy
Louise Senécal

Sigles utilisés dans ce rapport

ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
UQ	Université du Québec
UQAM	Université du Québec à Montréal

FAITS SAILLANTS

1. L'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec*. Université publique de langue française, elle s'est donnée pour mission de former aussi bien la relève que les personnes en situation d'emploi, de rendre accessible la connaissance de pointe à tous les milieux sociaux et culturels et de servir les collectivités qui lui expriment des besoins.
2. La situation financière de l'UQAM s'est grandement détériorée au cours des dernières années. De 2003 à 2007, sa marge de crédit utilisée est passée de 15 à 223 millions de dollars et sa dette à long terme de 151,3 à 346,3 millions de dollars. Son fonds de fonctionnement affiche des déficits annuels de 12,9 et de 26,9 millions de dollars pour les deux derniers exercices.
3. Deux projets immobiliers récents sont principalement à l'origine de cette situation : la phase II du Complexe des sciences Pierre-Dansereau, inaugurée en 2005, et le projet de l'Îlot Voyageur, dont deux des cinq composantes sont pratiquement terminées. Ces projets ont tous deux connu des dépassements de coûts; de plus, les revenus et le financement espérés ne se sont pas matérialisés.
4. L'UQAM sait depuis l'automne 2006 que si le projet de l'Îlot Voyageur était complété comme prévu, il lui imposerait un déficit de fonctionnement annuel important. Elle tente depuis plusieurs mois d'en arriver à une entente avec le promoteur pour le modifier.
5. Le 31 août 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a indiqué à l'UQAM que le gouvernement assumera l'impact financier de ce projet. À la date de publication de ce rapport, des modalités précises n'avaient pas été définies à cet égard.
6. En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et du décret gouvernemental 353-007, daté du 16 mai 2007, nous avons mené une vérification particulière auprès de l'UQAM. L'objectif de ce premier rapport est d'évaluer si sa situation financière lui permet de faire face aux répercussions des projets du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et de l'Îlot Voyageur. Dans un second rapport, nous nous pencherons sur les principaux facteurs responsables des pertes.

Comptabilité universitaire

7. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) détermine les règles qui doivent être appliquées par les universités pour la préparation de leurs états financiers. Plusieurs de ces règles prévoient des dérogations aux principes comptables généralement reconnus.
8. Les universités ont la possibilité d'influencer la présentation des résultats de leur fonds de fonctionnement, donc l'image de leur situation financière, tout en respectant les règles du MELS. Voici deux exemples :
 - Ces règles exigent des universités qu'elles inscrivent certaines charges relatives aux immobilisations dans le fonds de fonctionnement. En 2006-2007, l'UQAM a inscrit dans son fonds de fonctionnement une dépense afférente aux intérêts sur la dette à long terme relative aux immobilisations. Ce faisant, elle a augmenté son déficit de fonctionnement de 11,7 millions de dollars.
 - Les universités peuvent aussi créer, de façon arbitraire, des réserves pour des projets immobiliers futurs en transférant des sommes du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2003-2004, l'UQAM a créé une telle réserve, ce qui a réduit son surplus de 12,3 à 2,0 millions de dollars.
9. L'information fournie dans les états financiers des universités québécoises sur les contributions interfonds n'est généralement pas suffisante pour que le lecteur puisse saisir l'effet de celles-ci sur les surplus ou les déficits d'exploitation du fonds de fonctionnement. Il en est autrement dans les états financiers des universités canadiennes que nous avons examinés et dans lesquels une note explique de façon détaillée l'utilisation prévue de ces contributions.
10. L'interprétation de l'information financière inscrite dans les états financiers des universités québécoises devient ainsi très difficile. De plus, les comparaisons des résultats d'une université entre une année et une autre de même que la comparaison des différents postes associés aux charges entre les universités sont grandement compliquées.

Situation financière

11. La mise en œuvre des deux projets immobiliers de l'UQAM est en grande partie responsable de ses résultats financiers des dernières années.

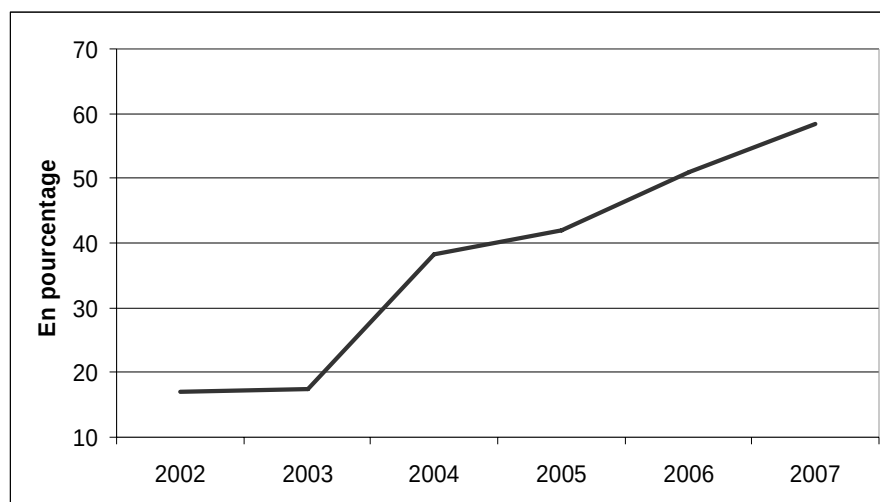
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL ET POIDS FINANCIER DES PROJETS IMMOBILIERS
EN PROPRIÉTÉ (en millions de dollars)*

	Projet 31 mai 2007	Projet 31 mai 2006	31 mai 2005	31 mai 2004	31 mai 2003	31 mai 2002
Surplus (déficit) annuel	(25,3)	(17,2)	(4,3)	8,4	16,7	16,2
Poids financier des projets immobiliers :						
Complexe des sciences Pierre-Dansereau	15,6	12,0	4,2	1,0	s.o.	s.o.
Îlot Voyageur	6,1	3,0	2,3	0,6	s.o.	s.o.
Autres projets	1,5	1,4	0,8	0,3	s.o.	s.o.
Total	23,2	16,4	7,3	1,9	s.o.	s.o.
Surplus (déficit) annuel excluant le poids financier des projets immobiliers	(2,1)	(0,8)	3,0	10,3	16,7	16,2

* Voir les notes en bas du tableau 5.

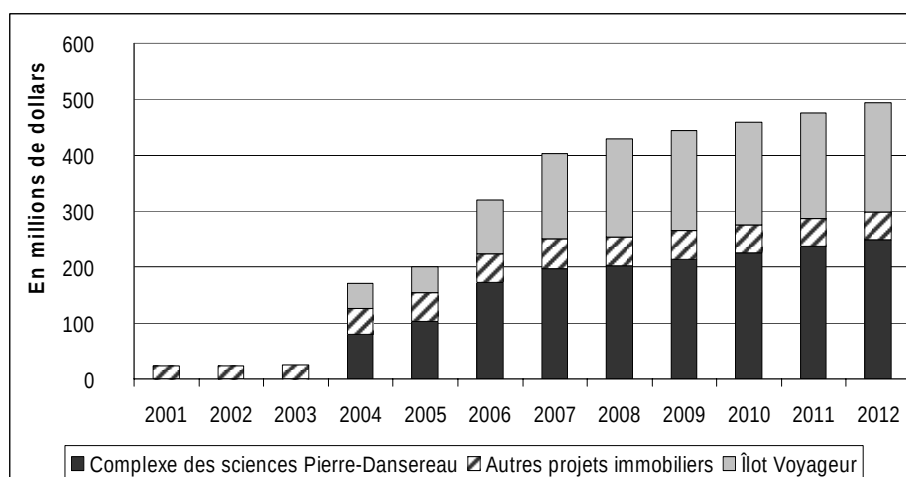
12. Au cours des deux dernières années, les résultats de l'UQAM n'ont pas permis de couvrir une partie du poids financier des projets. Pour les cinq prochaines années, le poids financier des projets immobiliers oscillera entre 18 et 21 millions de dollars annuellement et cela, sans tenir compte de possibles déficits de fonctionnement hors projets immobiliers que pourrait connaître l'UQAM au cours de cette période.
13. L'examen de l'évolution de certains ratios financiers montre que la capacité de l'UQAM de régler ses dettes et ses obligations s'est particulièrement altérée de 2003-2004 à 2006-2007. Son ratio d'endettement a triplé et le ratio de couverture des intérêts indique que l'exploitation de l'UQAM ne dégage pas de surplus suffisants pour rembourser les intérêts sur les emprunts et encore moins pour payer la portion de capital exigible pour sa dette à long terme.

RATIO D'ENDETTEMENT



14. Même si le gouvernement assumait complètement la dette relative au projet de l'Îlot Voyageur, l'endettement de l'UQAM relatif au projet du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et aux autres projets continuerait à croître, sauf si d'autres initiatives ou appuis renversaient cette tendance.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT LIÉ AUX PROJETS IMMOBILIERS



15. L'endettement total lié aux projets immobiliers s'accroît rapidement et atteindra près d'un demi-milliard de dollars en 2012.
16. Nous concluons, en nous basant sur les résultats des deux dernières années et sur les analyses précédentes, qu'en l'absence de mesures de redressement et d'un allégement significatif de sa dette, l'UQAM n'est

plus en mesure de supporter toutes les dépenses découlant de ses projets immobiliers tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche.

Redressement de la situation financière

17. À la fin de septembre 2007, une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec, l'Université du Québec (UQ) et l'UQAM. Cette dernière s'engage à déposer, au plus tard le 30 novembre 2007, une nouvelle proposition qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire annuel, et ce, sans compromettre sa mission. Un comité de sages nommés par la ministre, devra ensuite formuler des recommandations avant le 31 janvier 2008.
18. L'opération de redressement en cours est déterminante pour l'avenir de l'université et sa santé financière. Le succès de cette opération constitue pour celle-ci un défi majeur, en plus d'exiger une forte implication de tous les intervenants, internes et externes, dans la recherche de solutions permettant d'assurer la pérennité de l'UQAM.

RECOMMANDATIONS

19. Cette section regroupe les recommandations formulées dans notre rapport. Il est à noter que, à titre informatif, le numéro des paragraphes visés est donné entre parenthèses.
- (63.) Nous avons recommandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'assurer que ses directives à l'égard de la préparation des états financiers permettent d'établir clairement la situation financière des universités ainsi que leur performance et de les comparer entre elles.
- (88.) Nous avons recommandé à tous les intervenants liés à l'Université du Québec à Montréal, qu'ils soient internes ou externes, de travailler en collaboration dans la recherche de solutions pour assainir la situation financière de l'université de façon à assurer sa pérennité et le respect de sa mission.

VUE D'ENSEMBLE

20. L'UQAM est une personne morale constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur l'Université du Québec*. En 1989, une modification de cette loi lui confère le statut d'université associée à l'UQ. Ce statut unique au sein du réseau de l'Université du Québec¹ lui attribue entre autres le pouvoir de recommander au gouvernement du Québec la nomination de son recteur et de décerner ses propres grades, diplômes ou certificats universitaires.
21. L'UQAM est une université publique de langue française qui s'est donné pour mission de former aussi bien la relève que les personnes en situation d'emploi, de rendre accessible la connaissance de pointe à tous les milieux sociaux et culturels et de servir les collectivités qui lui expriment des besoins.

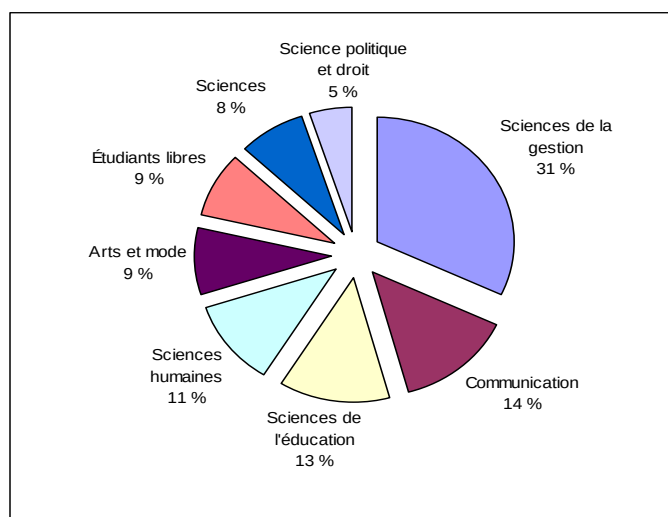
Données sur l'Université du Québec à Montréal

22. L'UQAM offre près de 300 programmes aux trois cycles d'études. Ces programmes sont rattachés à l'École des sciences de la gestion ou à l'une des six autres facultés : arts; communication; science politique et droit; sciences; sciences de l'éducation et sciences humaines. L'université accueille, entre autres, une trentaine de chaires de recherche du Canada, dont environ la moitié en sciences humaines et sociales. Le nombre d'étudiants de 1^{er} cycle à l'automne 2006 était de 33 447 tandis que le nombre de ceux de 2^e et 3^e cycle atteignait 6 786. Le graphique 1 montre la répartition des étudiants de 1^{er} cycle dans les différentes facultés.

1. Le réseau de l'UQ comprend les neuf établissements suivants : l'Université du Québec à Montréal, qui englobe la Télé-université, une composante spécialisée dans l'enseignement à distance; l'Université du Québec à Trois-Rivières; l'Université du Québec à Chicoutimi; l'Université du Québec à Rimouski; l'Université du Québec en Outaouais; l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue; l'Institut national de la recherche scientifique; l'École nationale d'administration publique et l'École de technologie supérieure.

Graphique 1

POPULATION ÉTUDIANTE DE PREMIER CYCLE À L'AUTOMNE 2006*



* Les étudiants de la Télé-université n'ont pas été pris en compte.

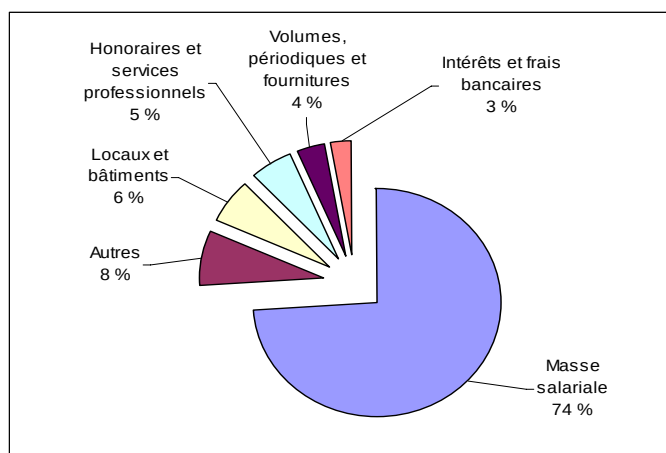
23. L'UQAM donne de la formation sur le campus implanté au centre-ville de Montréal et dans quatre centres régionaux (UQAM Lanaudière, UQAM Laval, UQAM Montérégie et UQAM Ouest-de-l'Île); depuis le rattachement de la Télé-université en 2005, elle en fait également à distance.
24. En octobre 2007, elle employait 119 cadres, 1 034 professeurs, 2 105 chargés de cours et 2 074 employés de soutien².
25. Pour l'exercice 2006-2007, le fonds de fonctionnement de l'UQAM³ présentait des produits (revenus) totalisant 320,8 millions de dollars, dont 73 p. cent proviennent de subventions gouvernementales, 15 p. cent de droits de scolarité, 8 p. cent de revenus d'entreprises auxiliaires et 4 p. cent d'autres sources.
26. Pour le même exercice, les charges (dépenses) apparaissant dans le fonds de fonctionnement se chiffraient à 347,7 millions de dollars. Le graphique 2 en présente la répartition.

2. Le personnel de la Télé-université est exclu du calcul.

3. Les données concernant les exercices 2005-2006 et 2006-2007, lesquelles excluent ceux de la Télé-université, sont tirées de projets d'états financiers pour lesquels les vérificateurs externes n'avaient pas encore formulé d'opinion.

Graphique 2

CHARGES ENREGISTRÉES DANS LE FONDS DE FONCTIONNEMENT POUR 2006-2007



27. Pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007, l'UQAM présente dans son fonds de fonctionnement des déficits annuels de 12,9 et de 26,9 millions de dollars. Sa marge de crédit utilisée est passée de 15 millions en 2003 à 135 millions en 2006. Au 31 mai 2007, elle était de 223 millions de dollars. De 2003 à 2007, la dette à long terme est passée de 151,3 à 346,3 millions de dollars.
28. En raison de la situation financière difficile de l'UQAM, le MELS a exigé que celle-ci lui soumette un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Elle doit faire autoriser ce plan si elle veut obtenir les subventions conditionnelles de 2005-2006 et de 2006-2007 que garde en réserve le gouvernement et qui totalisent 57 millions de dollars.

Projets immobiliers

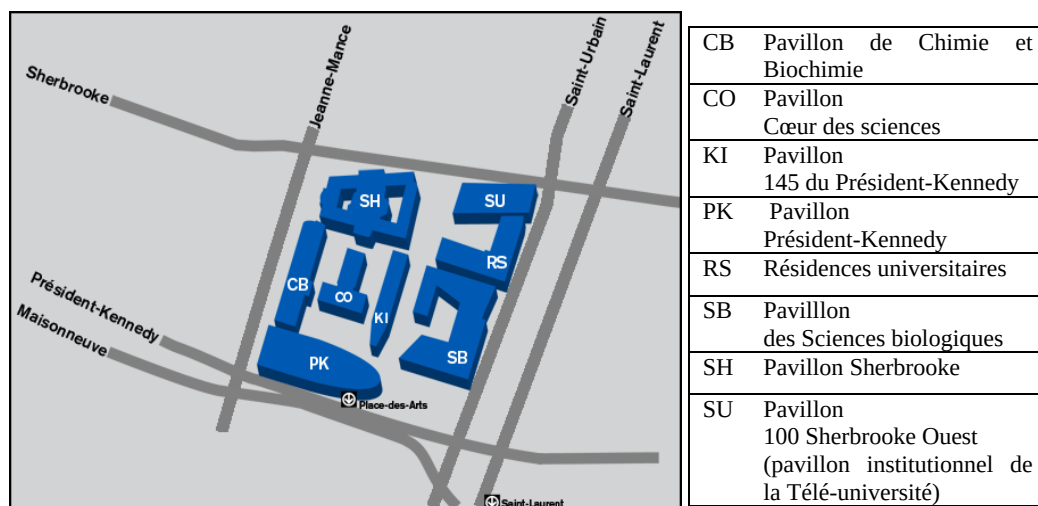
29. Deux projets immobiliers marquent le développement récent de l'UQAM : la phase II du Complexe des sciences Pierre-Dansereau, inaugurée le 28 novembre 2005, et le projet de l'Îlot Voyageur, dont deux des cinq composantes sont pratiquement terminées (le terminus d'autobus et le stationnement).

Complexe des sciences Pierre-Dansereau

30. Le Complexe des sciences Pierre-Dansereau a été construit dans le quadrilatère formé par les rues Sherbrooke Ouest, Saint-Urbain, Président-Kennedy et Jeanne-Mance (figure 1).

Figure 1

PLAN DU COMPLEXE DES SCIENCES PIERRE-DANSEREAU



31. De 1993 à 1998, l'UQAM a construit sur cet emplacement le pavillon de Chimie et Biochimie, le pavillon Président-Kennedy et elle a rénové le pavillon Sherbrooke. La phase I du Complexe a été inaugurée en 1998.
32. La phase II débute en septembre 2003 : construction du pavillon des Sciences biologiques, restauration des bâtiments patrimoniaux qui composent le pavillon Cœur des sciences et réfection de la bibliothèque des sciences dans le pavillon 145 du Président-Kennedy. Le budget est alors estimé à 95,5 millions de dollars. En avril 2004, le conseil d'administration de l'UQAM autorise l'ajout de résidences universitaires et d'un pavillon institutionnel, soit le pavillon 100 Sherbrooke Ouest, sur le même emplacement. Le budget est alors porté à 140,5 millions de dollars.
33. En mai 2005, le coût du projet est évalué à 165,8 millions de dollars par l'UQAM. En mai 2007, elle établit les coûts réels du projet à 210,8 millions de dollars.

Îlot Voyageur

34. Selon les ententes intervenues entre l'UQAM et le promoteur immobilier retenu dans ce projet, le complexe immobilier se situera dans le quadrilatère formé par les rues de Maisonneuve, Berri, Ontario et Saint-Hubert. Il devrait comprendre cinq composantes. Deux d'entre elles, soit les résidences étudiantes et le stationnement, appartiendront à l'université à la fin des travaux et il est prévu qu'elles génèrent des revenus. Les trois autres composantes font chacune l'objet d'un bail emphytéotique de 30 ans avec le promoteur et l'UQAM deviendra emphytéote à la fin des travaux de construction. Ce sont le terminus d'autobus, l'immeuble de bureaux et le pavillon universitaire, ce dernier doit accueillir notamment la Faculté de science politique et de droit, l'École des langues et des salles de cours. Les revenus provenant de ces immeubles seront versés à l'UQAM. Cette dernière a l'option de devenir propriétaire des immeubles.
35. En mars 2005, on a estimé le coût de ce projet à 332,8 millions de dollars sans tenir compte des frais de financement intérimaires. Selon l'UQAM, le promoteur évaluait le coût à 434,8 millions de dollars en avril 2007.
36. Depuis l'automne 2006, l'université sait que, si le projet est complété comme prévu, il lui imposera un déficit de fonctionnement annuel important. Elle tente depuis plusieurs mois d'en arriver à une entente avec le promoteur pour modifier le projet.
37. Le 31 août 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport indique à l'UQAM que le gouvernement assumera l'impact financier de l'Îlot Voyageur. Le 21 septembre 2007, le sous-ministre lui précise que le gouvernement du Québec la tiendra indemne des conséquences financières liées au projet une fois la restructuration de ce projet terminée à la satisfaction du gouvernement. À la date de publication de ce rapport, des modalités précises n'avaient pas été définies à cet égard.
38. Le 27 septembre 2007, le gouvernement, l'UQ et l'UQAM concluent une entente administrative. Les dispositions de l'entente prévoient notamment que l'UQAM parachève un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement s'engage à verser une avance de 20 millions de dollars pour faciliter son fonctionnement pendant la durée de la démarche, sous réserve du retour à l'équilibre budgétaire annuel sans mettre en péril la mission de l'établissement.

MANDAT, OBJECTIF ET PORTÉE DE NOTRE VÉRIFICATION

39. Le 16 mai 2007, le gouvernement du Québec a adopté un décret (353-2007) demandant au Vérificateur général de procéder, « dans la mesure qu'il juge appropriée, à une vérification particulière concernant :
- les principaux facteurs responsables des pertes occasionnées à l'Université du Québec à Montréal par les projets Complexe des sciences Pierre-Dansereau et Îlot Voyageur en raison notamment d'erreurs de prévisions de revenus et de dépassements de coûts;
 - l'impact de ces pertes sur sa situation financière ».
40. Dans le contexte où la situation financière de l'UQAM fait l'objet de préoccupations sur la place publique, nous avons décidé d'aborder cet aspect dans un premier temps et d'en rendre compte d'une façon distincte.
41. L'objectif de ce rapport concernant l'UQAM est d'évaluer si sa situation financière lui permet de faire face aux répercussions des projets du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et de l'Îlot Voyageur. Dans un second rapport, nous nous pencherons sur les principaux facteurs responsables des pertes.
42. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 l'objectif de vérification et les critères d'évaluation relatifs à la première partie de notre mandat.
43. Pour mener à bien nos travaux, nous avons rencontré des dirigeants et des employés du MELS, de l'UQ et de l'UQAM ainsi que les vérificateurs externes et les entreprises privées qui participent actuellement à la définition et à la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Nous avons aussi procédé à une analyse approfondie des états financiers de l'UQAM et pris connaissance de plusieurs documents ayant trait au sujet étudié. Nous avons limité notre vérification aux données financières historiques et aux données prospectives relatives au poids financier des projets immobiliers. Nos travaux ne recouvrent pas les données prospectives ayant trait au fonctionnement général de l'UQAM. Notre vérification s'est déroulée de juin à octobre 2007.

RÉSULTATS DE NOTRE VÉRIFICATION

Comptabilité universitaire

44. Pour être en mesure de bien cerner la situation financière de l'UQAM, nous avons d'abord pris connaissance de ses états financiers; ensuite, nous avons examiné ceux de plusieurs universités québécoises et canadiennes ainsi que les normes et les règles régissant leur présentation. Il est indéniable que l'interprétation des résultats des universités québécoises constitue un exercice difficile.

Comptabilité par fonds

45. Les universités québécoises partagent le même cadre financier. Elles reçoivent la majorité de leur financement de trois sources différentes : le MELS, les étudiants, par le moyen des droits de scolarité, et différents organismes subventionnaires qui se consacrent au développement de la recherche.
46. Le MELS finance, d'une part, le fonctionnement des universités (enseignement, recherche non subventionnée et administration générale) et, d'autre part, les besoins en immobilisations. Il le fait à partir de deux enveloppes budgétaires différentes.
47. Le ministère détermine également les règles qui doivent être appliquées par les universités pour la préparation de leurs états financiers, lesquels doivent lui être soumis annuellement. Le lecteur trouvera à l'annexe 2 un extrait des états financiers de l'UQAM.
48. Dans ses règles, le ministère exige que les universités utilisent la méthode de la comptabilité par fonds affectés⁴, établie pour les organismes sans but lucratif. Toutefois, plusieurs règles du MELS prévoient des dérogations aux principes comptables généralement reconnus applicables à cette méthode acceptée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Mentionnons à titre d'exemples la façon de comptabiliser les régimes de retraite, les vacances accumulées et les virements entre les fonds, que nous expliquons ci-après.

4. Cette méthode est caractérisée par la présentation par fonds des composantes des états financiers (bilan, état des produits et charges, état d'évolution des soldes de fonds). L'affectation est l'obligation pour les universités d'utiliser d'une façon prescrite certaines ressources.

49. Contrairement aux états financiers du secteur privé destinés à des gens qui comptent sur un rendement financier en retour de leur investissement, les états financiers des organismes sans but lucratif, comme les universités, s'adressent principalement aux organismes subventionnaires. Ces derniers s'attendent à ce que les fonds confiés soient utilisés efficacement et aux fins auxquelles ils sont destinés. Puisque le financement universitaire est accordé principalement pour trois objectifs précis, les universités présentent leurs résultats financiers en utilisant principalement trois fonds, soit le fonds de fonctionnement, le fonds des immobilisations et le fonds avec restrictions (tableau 1).

Tableau 1

PRINCIPAUX FONDS AFFÉRENTS À LA MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ PAR
FONDS AFFECTÉS

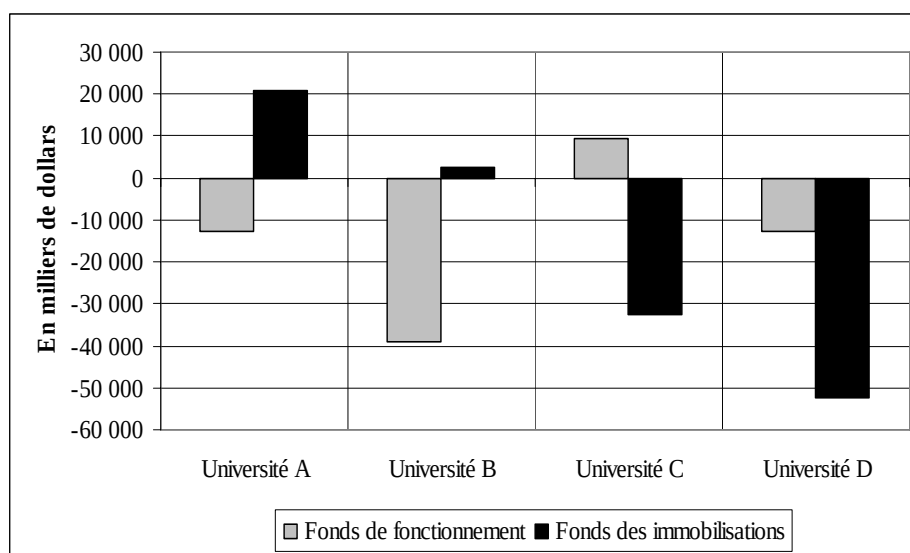
Fonds de fonctionnement	Fonds servant à l'enregistrement des transactions relatives au fonctionnement de l'université. La subvention du MELS, la perception des droits de scolarité et la vente de biens et de services en constituent les principaux revenus.
Fonds des immobilisations	Fonds utilisé pour l'enregistrement des transactions relatives à l'acquisition et au financement des immobilisations. Les apports sont d'origine externe (principalement des subventions du MELS) ou interne (emprunts, dons).
Fonds avec restrictions	Fonds constitué de tous les fonds versés par les organismes subventionnaires, les entreprises privées et divers ordres de gouvernement pour la réalisation de projets de recherche précis. Les revenus sont principalement constitués des subventions de recherche, des sommes afférentes aux contrats de recherche du secteur privé et des chaires de recherche subventionnées.

50. Le fonds de fonctionnement est le seul pour lequel il n'y a pas de restriction imposée par le bailleur de fonds : les ressources sont données à des fins générales. Ainsi, rien n'interdit à un établissement d'utiliser une portion de la marge de manœuvre qu'il pourrait dégager de ses activités de fonctionnement pour acquérir des immobilisations.
51. Généralement, pour le fonds de fonctionnement, les administrateurs ont la responsabilité de s'assurer que le montant des charges ne dépasse pas celui des produits. Quant au fonds des immobilisations, les résultats devraient s'équilibrer au fil du temps.

52. Le graphique 3 illustre les résultats annuels présentés par quatre universités dans leur fonds de fonctionnement et leur fonds des immobilisations pour l'année 2005-2006.

Graphique 3

SURPLUS (DÉFICITS) ANNUELS PAR FONDS EN 2005-2006



53. Il n'est pas facile d'évaluer la performance financière de chacune de ces universités lorsque l'on constate les déficits ou les surplus d'exploitation dans leurs deux fonds. Ainsi, la performance de l'université A est-elle problématique ou non ? Cette université enregistre un déficit pour le fonds de fonctionnement, mais un surplus plus grand en ce qui a trait au fonds des immobilisations. La performance de l'université C est tout aussi difficile à interpréter : un surplus de 9 millions de dollars en ce qui concerne le fonds de fonctionnement peut donner une excellente impression, mais doit-on y ajouter le déficit de 32 millions du fonds des immobilisations pour apprécier sa performance financière ? Et comment analyser et comparer la performance des différentes universités ?
54. Les paragraphes qui suivent montrent qu'il faut faire preuve de prudence lorsque l'on veut répondre à ces questions.

Fonds de fonctionnement

55. En raison des règles adoptées par le MELS pour la comptabilité des universités, le lecteur avisé qui consulte l'état des résultats liés au fonds

de fonctionnement pour comprendre la situation financière d'une université québécoise ne peut évaluer cette situation avec certitude. En effet, cet état ne représente pas toujours la réalité du fonctionnement général de l'université pour deux raisons principales :

- Les règles du MELS exigent des universités qu'elles inscrivent certaines charges relatives aux immobilisations dans le fonds de fonctionnement, notamment :
 - les sommes se rapportant aux acquisitions d'immobilisations, qui sont prises à même les ressources du fonds de fonctionnement;
 - les contributions de ce fonds pour payer le capital et les intérêts sur la dette à long terme, non financée par le MELS;
 - les charges liées aux intérêts sur la marge de crédit lorsque cette marge a été utilisée pour financer des immobilisations.
- Les universités peuvent créer, de façon arbitraire, des réserves pour des projets immobiliers futurs en transférant des sommes du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Cette réserve s'ajoute aux charges du fonds de fonctionnement.

56. De telles transactions ont un effet sur le surplus ou le déficit annuel du fonds de fonctionnement. À titre d'exemple, en 2006-2007, l'UQAM a inscrit dans son fonds de fonctionnement une dépense afférente aux intérêts sur la dette à long terme relative aux immobilisations. Ce faisant, elle a augmenté son déficit de fonctionnement de 11,7 millions de dollars. En 2003-2004, la même université a créé une réserve pour des projets immobiliers futurs, ce qui a réduit son surplus de l'année de 12,3 à 2,0 millions de dollars. Ce dernier exemple en particulier montre bien que les universités ont la possibilité d'influencer la présentation des résultats de leur fonds de fonctionnement, donc l'image de leur situation financière, tout en respectant les règles du MELS.

57. D'autre part, les états financiers du fonds des immobilisations contiennent un poste intitulé « Contribution du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations ». Toutefois, l'information fournie dans les états financiers sur cette contribution n'est généralement pas suffisante pour que le lecteur puisse saisir l'effet de celle-ci sur les surplus ou les déficits d'exploitation du fonds de fonctionnement. Il s'agit pourtant là d'une information fondamentale pour qui veut comprendre la situation

financière des universités. Voici deux éléments qui peuvent expliquer nos propos :

- Ce poste ne présente pas l'intégralité des charges se rapportant aux immobilisations, qui sont couvertes par le fonds de fonctionnement. En effet, les charges liées aux intérêts afférents à la marge de crédit utilisée pour le financement des immobilisations en sont exclues.
 - Bien que ce soit la façon de faire recommandée par l'ICCA, le MELS n'exige pas des universités qu'elles inscrivent distinctement cette contribution dans le solde accumulé du fonds de fonctionnement. Il accepte que ces transactions figurent parmi les résultats de l'année. La plupart des universités dont nous avons examiné les états financiers répartissent cette contribution dans les différents postes relatifs aux charges du fonds de fonctionnement. De plus, elles ne font pas ressortir précisément les postes qui sont touchés et ceux-ci peuvent varier d'une université à l'autre.
- 58.** Somme toute, le fait de se baser sur le surplus ou le déficit du fonds de fonctionnement d'une université rend difficile l'analyse de sa situation financière. De plus, une telle pratique complique grandement la comparaison des résultats entre une année et une autre et la comparaison des différents postes associés aux charges entre les universités.
- 59.** Pour ces raisons et d'autres signalées précédemment, les vérificateurs externes des universités québécoises dont nous avons examiné les états financiers formulent tous des opinions avec réserve sur ces états. Par ailleurs, notre examen des états financiers de cinq universités de quatre provinces différentes hors Québec montre que les vérificateurs ont formulé des opinions sans réserve fondées sur le respect des principes comptables généralement reconnus. De plus, dans la plupart des cas, une note aux états financiers explique de façon détaillée l'utilisation prévue de ces contributions, que ce soit pour l'année courante ou pour les années à venir.
- 60.** Au Québec, comme le montre le tableau 2, pareille information serait d'autant plus nécessaire au lecteur des états financiers que les surplus ou les déficits d'exploitation présentés dans le fonds de fonctionnement d'une université peuvent être grandement modifiés par les contributions de ce fonds à celui des immobilisations. Ce tableau montre également des

pratiques différentes quant au traitement de ces contributions entre les universités.

Tableau 2

SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL DU FONDS DE FONCTIONNEMENT AVANT ET
APRÈS LA CONTRIBUTION AU FONDS DES IMMOBILISATIONS (en milliers de
dollars)

		Année terminée le 31 mai 2006	Année terminée le 31 mai 2005
Université 1	- Déficit annuel présenté dans les états financiers	(12 889)	(2 153)
	- Contribution du fonds de fonctionnement	15 002	14 235
	- Surplus annuel avant la contribution	2 113	12 082
Université 2	- Déficit annuel présenté dans les états financiers	(1 014)	(50)
	- Contribution du fonds de fonctionnement*	n.d.	n.d.
	- Surplus annuel avant la contribution	n.d.	n.d.
Université 3	- Surplus annuel présenté dans les états financiers	652	834
	- Contribution du fonds de fonctionnement	2 898	3 027
	- Surplus annuel avant la contribution	3 550	3 861
Université 4	- Surplus annuel présenté dans les états financiers	9 381	8 855
	- Contribution du fonds de fonctionnement**	s.o.	s.o.
	- Surplus annuel avant la contribution	9 381	8 855

* L'information relative à la contribution du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations n'est pas présentée dans les états financiers de cette université.

** Il n'y a pas d'ajustement à faire au surplus annuel puisque les contributions de 15,3 et de 11,7 millions de dollars ont été présentées dans les surplus accumulés du fonds de fonctionnement, ce qui n'a pas d'impact sur les résultats annuels. Cette façon de faire est conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

61. En définitive, il n'est pas simple de considérer à part les activités propres au fonds de fonctionnement, l'incidence des activités immobilières sur celles-ci étant considérable. Tout cela fait en sorte que l'interprétation de l'information financière inscrite dans les états financiers des universités devient très difficile.

62. Dans un contexte de saine gouvernance, il importe de fournir aux décideurs (gestionnaires, conseils d'administration, ministère) un portrait

plus clair et facile à comprendre, ce qui leur permet de bien cerner la performance financière des universités. Le respect intégral des principes comptables généralement reconnus favoriserait l'atteinte de cet objectif.

- 63. Nous avons recommandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de s'assurer que ses directives à l'égard de la préparation des états financiers permettent d'établir clairement la situation financière des universités ainsi que leur performance et de les comparer entre elles.**

Situation financière

- 64.** Pour être en mesure d'analyser la situation financière de l'UQAM et de déterminer l'impact des projets immobiliers, nous avons conclu à la nécessité de consolider les résultats annuels du fonds de fonctionnement et ceux du fonds des immobilisations afin d'éliminer les problèmes liés aux contributions interfonds.
- 65.** Nous avons exclu de la consolidation et de l'analyse les résultats du fonds avec restrictions, l'université ne pouvant s'approprier les surplus de ce fonds et les utiliser à des fins autres que celles prévues. Nous avons aussi choisi d'analyser la situation financière de l'UQAM sans tenir compte de la Télé-université. Cette dernière s'étant jointe à l'université en 2005, son inclusion aurait nui à la comparaison dans le temps.

Structure de financement des projets immobiliers

- 66.** Les projets immobiliers du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et de l'Îlot Voyageur ont tous deux connu des dépassements de coûts. De plus, les revenus et le financement attendus ne se sont pas matérialisés comme prévu. Il en a résulté que les projets, en plus d'être financés partiellement par les obligations de 150 millions de dollars émises par l'UQAM en 2004⁵, ont aussi dû l'être en bonne partie par le fonds de roulement (marge de crédit), ce qui est une cause importante de la détérioration de la situation financière de l'université.

5. Les sommes recueillies par ces obligations ont été réparties comme suit lors de la séance du conseil d'administration du 18 octobre 2005 : Complexe des sciences Pierre-Dansereau (70,8 millions), Îlot Voyageur (42,3 millions), autres acquisitions (19,9 millions) ainsi qu'un coupon de 17 millions qui devrait permettre leur remboursement à échéance dans 40 ans.

67. Le tableau 3 présente la structure de financement des projets immobiliers de l'UQAM et les éléments que nous avons pris en compte pour établir leur poids financier.

Tableau 3

STRUCTURE DE FINANCEMENT DES PROJETS

Complexe des sciences Pierre-Dansereau

- Selon l'UQAM, le coût de ce projet était de 210,8 millions de dollars en mai 2007, alors qu'il avait été établi à 165,8 millions en mai 2005.
- Une somme de 70,8 millions de dollars a été financée par une partie des obligations de 150 millions de dollars, 25 millions par une subvention unique du MELS et 12,9 millions par d'autres sources de revenus. L'UQAM a dû verser 102,1 millions de dollars pour couvrir l'augmentation des coûts et le financement espéré qui ne s'est pas matérialisé; elle a pris ce montant sur sa marge de crédit.
- Des demandes de subvention au MELS (46,6 millions de dollars), au gouvernement fédéral et à la Ville de Montréal (13,4 millions) n'ont pas été retenues. En mai 2007, l'UQAM n'a pas encaissé la somme de 10 millions de dollars qu'elle prévoyait retirer de la vente du pavillon Saint-Alexandre*.

Îlot Voyageur

- En mars 2005, on a estimé le coût de ce projet à 332,8 millions de dollars sans tenir compte des frais de financement intérimaires. Selon l'UQAM, le promoteur évaluait le coût à 434,8 millions de dollars en avril 2007.
- Pour les deux composantes en propriété, soit le stationnement et les résidences, l'UQAM a déboursé 61,4 millions de dollars au 31 août 2007. Les obligations ont servi à payer 42,3 millions de dollars et la marge de crédit, le reste.
- En ce qui concerne les trois composantes en emphytéose (terminus d'autobus, pavillon universitaire et immeuble de bureaux), l'UQAM n'a rien à verser avant la fin des travaux. En effet, ces composantes sont financées par un emprunt de 269 millions de dollars contracté par le promoteur immobilier. L'UQAM s'est engagée à acquérir à la fin des travaux, prévue en mai 2009, les droits emphytéotiques sur ces immobilisations. Par conséquent, à compter de cette date, elle devra verser une rente annuelle approximative de 17,4 millions de dollars sur 30 ans, basée sur les coûts estimatifs de 2005. Compte tenu des obligations de l'université en vertu des diverses ententes, les immobilisations et les dettes sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Au 31 mai 2007, une dette à long terme de 84,3 millions de dollars a été enregistrée.
- L'UQAM estime que, si le projet était complété comme prévu, le déficit de fonctionnement annuel pourrait être de 13 millions de dollars à compter de 2010. Aux fins de notre analyse, nous n'avons pas pris en compte le déficit de fonctionnement prévu.
- Des négociations sont en cours avec le promoteur. D'autre part, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a précisé en septembre 2007 que le gouvernement tiendra l'UQAM indemne des conséquences financières du projet de l'Îlot Voyageur une fois la restructuration de celui-ci complétée à la satisfaction du gouvernement. Les modalités demeurent à déterminer.

Autres projets immobiliers

- D'autres acquisitions ont aussi été payées au moyen de l'émission d'obligations, lesquelles totalisent 19,9 millions de dollars.

* La vente s'est conclue en septembre 2007 et a rapporté 7 millions de dollars.

Poids financier des projets immobiliers en propriété

68. Afin de faire ressortir l'impact des projets immobiliers sur la performance financière de l'UQAM, nous avons examiné en détail la composition des états des résultats relatifs au fonds de fonctionnement et à celui des immobilisations. Pour calculer le poids financier du projet de l'Îlot Voyageur, nous avons seulement considéré les débours effectués par l'UQAM pour les composantes en propriété en date du 31 août 2007. Nous avons ainsi été en mesure d'isoler le poids financier des projets immobiliers en propriété. Ce poids équivaut, pour chaque exercice, à la différence entre les produits et les charges liés aux projets du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et de l'Îlot Voyageur ainsi que dans une moindre mesure, à d'autres acquisitions qui ont été financées par les obligations de 150 millions de dollars (tableau 4).

Tableau 4

POIDS FINANCIER DES PROJETS IMMOBILIERS

Produits	• Revenus de placement d'une partie des sommes tirées des obligations • Revenus nets provenant des espaces locatifs du pavillon des Sciences biologiques
Charges	• Intérêts sur les obligations totalisant 150 millions de dollars • Intérêts sur la part de la marge de crédit qui a été utilisée afin de combler les insuffisances de financement pour la réalisation des projets • Déficit de fonctionnement de certains espaces du Complexe des sciences Pierre-Dansereau qui ne sont pas subventionnés parce qu'ils ne sont pas reconnus par le MELS • Honoraires professionnels ayant directement trait aux difficultés immobilières et financières de l'UQAM • Amortissement des bâtiments qui ont été mis en service

69. Le tableau 5 présente sommairement les résultats consolidés du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations ainsi que le poids financier des projets immobiliers sur la performance de l'UQAM. Le lecteur trouvera à l'annexe 3 une présentation détaillée de ces résultats.

Tableau 5

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DU FONDS DES IMMOBILISATIONS¹ ET POIDS FINANCIER DES PROJETS IMMOBILIERS EN PROPRIÉTÉ (en milliers de dollars)

	Projet 31 mai 2007 ²	Projet 31 mai 2006 ²	31 mai 2005	31 mai 2004	31 mai 2003	31 mai 2002
Surplus (déficit) annuel avant la subvention pour immobilisations et la subvention forfaitaire du MELS	(25 282)	(17 228)³	(4 314)	8 404	16 652⁴	16 202
Poids financier des projets immobiliers						
Complexe des sciences Pierre-Dansereau	15 611	11 986	4 196	1 040	s.o.	s.o.
Îlot Voyageur	6 103	3 031	2 265	546	s.o.	s.o.
Autres projets	1 455	1 404	837	275	s.o.	s.o.
Total	23 169	16 421	7 298	1 861	s.o.	s.o.
Surplus (déficit) annuel sans le poids financier des projets immobiliers	(2 113)	(807)	2 984	10 265	16 652	16 202

1. Les résultats de la Télé-université sont exclus.
2. Les données sont tirées des projets d'états financiers pour lesquels les vérificateurs externes n'avaient pas encore émis d'opinion.
3. Aux fins de notre analyse, nous avons exclu la subvention non récurrente du MELS de 25 millions de dollars, destinée à financer une partie du pavillon des Sciences biologiques. Elle a été enregistrée à titre de revenu dans le fonds des immobilisations, ce qui crée une distorsion entre les produits et les charges.
4. Une subvention forfaitaire de 10 millions de dollars, versée par le MELS au cours de l'exercice 2002-2003, n'a pas été considérée parce qu'elle n'était pas récurrente.

70. Un premier constat s'impose : la mise en œuvre des projets immobiliers est en grande partie responsable des résultats financiers des dernières années. En fait, l'UQAM a réalisé des surplus annuels parfois significatifs de 2002 à 2005 si l'on exclut le poids financier des projets immobiliers. Cependant, les surplus consolidés du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations ont fondu graduellement et deviennent des déficits à partir de 2006.

71. Les projets, financés au départ par la dette obligataire, n'ont pas généré suffisamment de revenus pour s'autofinancer. De plus, au cours des deux dernières années, les résultats de l'UQAM n'ont pas permis de couvrir une partie du poids financier de ces projets : il reste un déficit même si l'on ne tient pas compte du coût des projets immobiliers.

72. Le tableau 6 montre que le poids financier des projets immobiliers, sans cette fois-ci les amortissements, oscillera au cours des prochaines années entre 18 et 21 millions de dollars annuellement. En plus, cette évaluation

ne tient pas compte de possibles déficits de fonctionnement hors projets immobiliers que pourrait connaître l'UQAM au cours de ces années.

Tableau 6

POIDS FINANCIER DES PROJETS IMMOBILIERS EN PROPRIÉTÉ* POUR LES ANNÉES 2008 À 2012 (en milliers de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012
Complexe des sciences Pierre-Dansereau	11 635	11 705	11 884	12 053	12 749
Îlot Voyageur**	7 791	4 803	5 043	5 295	5 560
Autres projets	1 488	1 525	1 563	1 602	1 642
Total	20 914	18 033	18 490	18 950	19 951

* Les éléments constituant le poids financier des projets immobiliers ont été évalués par l'UQAM. Notre examen des hypothèses posées par cette dernière montre que celles-ci sont vraisemblables.

** Pour calculer le poids financier du projet de l'Îlot Voyageur, nous avons seulement considéré les débours effectués par l'UQAM pour les composantes en propriété en date du 31 août 2007.

Évolution des ratios financiers

73. L'examen de certains ratios⁶, reconnus comme permettant de juger de la situation financière, montre la détérioration rapide de celle de l'UQAM : cette détérioration se voit notamment dans l'augmentation du ratio d'endettement⁷ et la diminution du ratio de couverture des intérêts⁸.
74. Notre analyse couvre une période de six ans. Une telle période permet de donner un portrait de la situation avant l'opération immobilière qui a débuté à la suite de l'émission d'obligations par l'UQAM en 2004, et de voir l'effet progressif de la réalisation des projets immobiliers sur sa situation financière.
75. Les graphiques qui suivent montrent que la capacité de l'UQAM de régler ses dettes et obligations s'est particulièrement altérée de 2003-2004 à 2006-2007. Par exemple, le ratio d'endettement de l'UQAM a triplé : il a

6. Les ratios sont tirés des résultats consolidés du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations, sans la dépense liée aux intérêts et les dettes relatives à la participation de l'UQAM dans la Société de gestion Marie-Victorin, lesquelles sont subventionnées à 100 p. cent par le gouvernement du Québec.

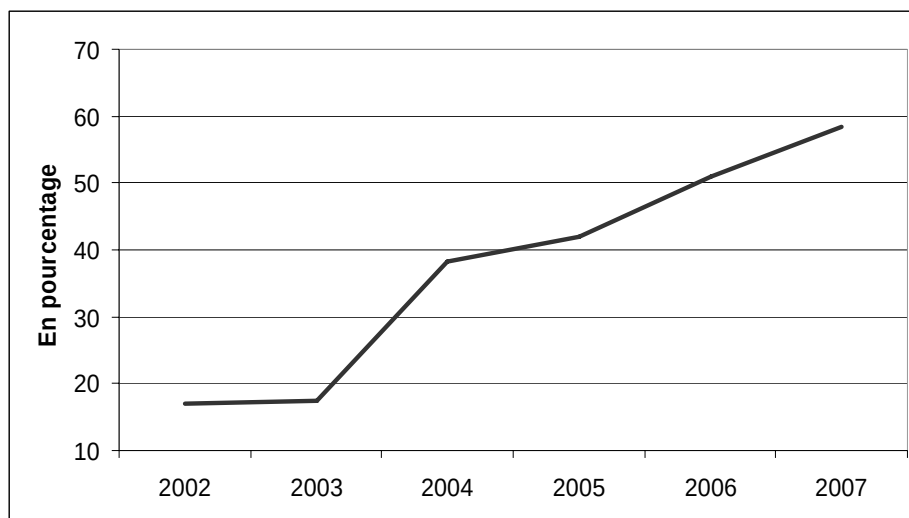
7. Ratio d'endettement : ratio égal au quotient du passif total par l'actif à court terme, le placement au coût (coupon pour le remboursement des obligations) et les immobilisations nettes.

8. Ratio de couverture des intérêts : ratio correspondant au quotient du surplus annuel avant les intérêts par les intérêts.

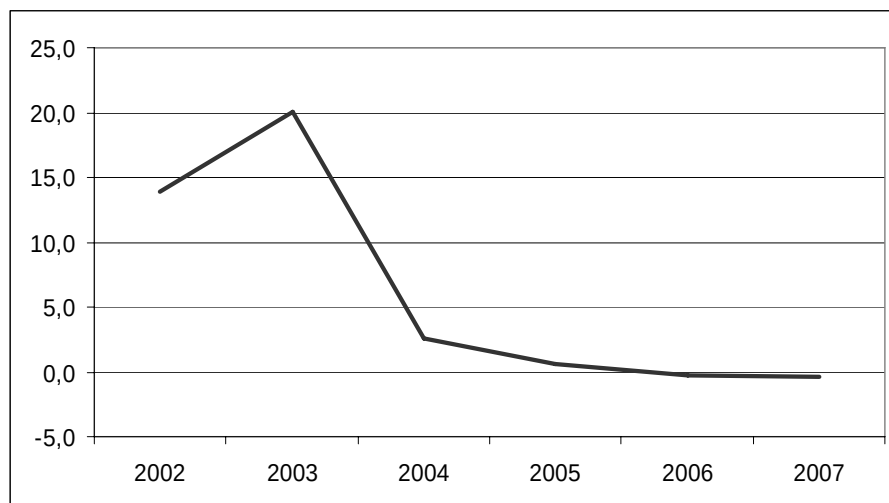
augmenté de 17 à 59 p. cent (graphique 4). Cette forte augmentation a d'abord été causée par l'émission des obligations et ensuite par le fait qu'on a recouru de plus en plus à la marge de crédit.

Graphique 4

RATIO D'ENDETTEMENT



76. D'autre part, le ratio de couverture des intérêts a grandement diminué de 2001-2002 à 2006-2007. Il est passé de 13,9 à -0,4 ce qui veut dire que l'UQAM ne dégager pas de surplus suffisants pour rembourser les intérêts sur ses emprunts et encore moins pour payer la portion de capital exigible pour sa dette à long terme. Afin de corriger cette situation, elle devra accroître ses surplus en augmentant ses revenus ou en diminuant ses dépenses.

Graphique 5**RATIO DE COUVERTURE DES INTÉRÊTS**

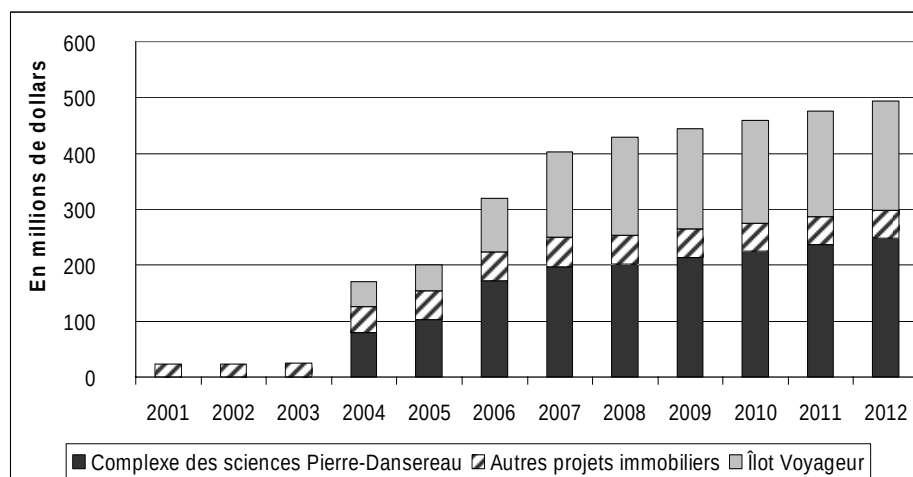
77. Ces ratios ne sont que des indicateurs et il convient de rechercher la cause des variations qu'ils présentent. Ainsi, des analyses plus précises sont nécessaires pour cerner l'effet des projets immobiliers sur la performance financière de l'UQAM.

Évolution de l'endettement

78. Le graphique 6 illustre l'évolution de l'endettement de l'UQAM lié aux projets immobiliers. Il y a lieu de noter que l'endettement relatif au projet de l'Îlot Voyageur comprend les débours effectués par l'université pour les deux composantes en propriété ainsi que la dette à long terme accumulée jusqu'à maintenant pour les composantes en emphytéose. Même si l'UQAM n'a rien à déboursier présentement, elle s'est engagée à acquérir à la fin des travaux les droits emphytéotiques sur ces immobilisations. Compte tenu des obligations de l'UQAM en vertu des diverses ententes, les immobilisations et la dette afférente aux composantes en emphytéose sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Graphique 6

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT LIÉ AUX PROJETS IMMOBILIERS



79. La dette relative au projet de l'Îlot Voyageur incluait des débours de 151,9 millions de dollars au 31 mai 2007 (marge de crédit, obligations et droits emphytéotiques). L'UQAM considère avoir payé sous protêt les sommes versées depuis février 2007.
80. Le graphique 6 montre aussi que l'endettement total lié aux projets immobiliers s'accroît rapidement et atteindra près d'un demi-milliard de dollars en 2012. Même si le gouvernement assumait complètement la dette relative au projet de l'Îlot Voyageur, l'endettement de l'UQAM relatif au projet du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et aux autres projets continuerait à croître, sauf si d'autres initiatives ou appuis renversaient cette tendance.
81. À la fin de septembre 2007, la marge de crédit utilisée de l'UQAM était de 212,6 millions de dollars. Cette marge sera réduite par l'avance annoncée en septembre dernier de 20 millions de dollars, laquelle n'a pas été versée en date du 26 octobre 2007. Selon les hypothèses de l'UQAM, la limite de la marge de crédit de 275 millions de dollars pourrait être franchie dès décembre 2007 si cette avance n'est pas encaissée à cette date.
82. Par conséquent, nous concluons, en nous basant sur les résultats des deux dernières années et sur les analyses précédentes, qu'en l'absence de mesures de redressement et d'un allègement significatif de sa dette, l'UQAM n'est plus en mesure de supporter toutes les dépenses découlant

de ses projets immobiliers tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche.

Redressement de la situation financière

- 83.** Depuis l'automne 2006, l'université a entrepris plusieurs démarches pour tenter de redresser sa situation financière. À la fin de septembre 2007, une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec, l'UQ et l'UQAM. Cette dernière s'engage à déposer, au plus tard le 30 novembre 2007, une nouvelle proposition comportant des mesures permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire annuel⁹, et ce, sans compromettre sa mission.
- 84.** Le plan de retour à l'équilibre budgétaire devra être soumis à un comité de sages nommés par la ministre, qui devra formuler des recommandations avant le 31 janvier 2008. Entre-temps, l'UQAM recevra à titre d'avance 20 des 28,6 millions de dollars constituant la subvention conditionnelle de 2005-2006. Le solde de celle-ci et la subvention de 2006-2007, soit 28,4 millions de dollars, lui seront versées au moment de l'acceptation du plan de retour à l'équilibre budgétaire par le gouvernement.
- 85.** Actuellement, l'UQAM est à préparer ce plan d'action détaillé qui contiendra des mesures dont le coût a été quantifié en juin 2007 et d'autres mesures dont le coût sera quantifié ultérieurement.
- 86.** L'analyse et les conclusions sur la situation financière de l'UQAM que nous avons présentées précédemment attestent que l'opération de retour à l'équilibre qui est en cours est déterminante pour l'avenir de l'université et sa santé financière. Le succès de cette opération repose essentiellement sur la réponse aux deux questions suivantes :
- Dans quelle mesure l'UQAM peut-elle dégager des marges de manœuvre suffisantes dans ses budgets de fonctionnement pour réduire son endettement ?

9. Il resterait, selon les données de l'UQAM, un déficit cumulé non résorbé d'environ 85 millions de dollars.

- Comment l'UQAM peut-elle diminuer à l'avenir le poids des projets immobiliers qui sont sous sa responsabilité sur les budgets de fonctionnement ?

87. Le fait de pouvoir répondre à ces questions par des actions précises qui auront des résultats concrets constitue pour l'UQAM un défi majeur, en plus d'exiger une forte implication de tous les intervenants, internes et externes, dans la recherche de solutions permettant d'assurer sa pérennité.

88. **Nous avons recommandé à tous les intervenants liés à l'Université du Québec à Montréal, qu'ils soient internes ou externes, de travailler en collaboration dans la recherche de solutions pour assainir la situation financière de l'université de façon à assurer sa pérennité et le respect de sa mission.**

89. **Commentaires de l'Université du Québec à Montréal**

« L'UQAM souligne la rigueur et la qualité de l'analyse qui a été faite de sa situation financière par le Vérificateur général du Québec.

« Elle poursuivra résolument ses efforts avec ses partenaires internes et externes afin de rétablir sa situation financière dans le respect de sa mission. »

90. **Commentaires de l'Université du Québec**

« L'UQ prend acte du rapport concernant les impacts des projets Complexe des sciences et Îlot Voyageur sur la situation financière de l'UQAM.

« L'UQ souscrit en particulier à la recommandation du rapport qui a trait à la collaboration de tous les intervenants internes et externes de l'UQAM dans la solution de la problématique financière de celle-ci. Dès décembre 2006, l'UQ obtenait du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le mandat de connaître et de lui faire connaître l'état d'avancement des travaux de l'UQ relatifs à chacun des aspects de décision, de gestion et de gouvernance soulevés par la problématique financière et immobilière de l'UQAM.

« Depuis ce temps, l'UQ promeut la concertation entre tous les intervenants concernés et assume entièrement ses responsabilités. »

91. Commentaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

« Le MELS n'a pas de commentaires à formuler sur ce rapport.

« Le MELS prend acte de la recommandation du rapport concernant les directives à donner aux universités pour la préparation de leurs états financiers. Le MELS a déjà amorcé les travaux de modification de ses directives pour que les universités présentent des états financiers permettant de mieux établir leur situation financière et leur performance, ainsi que de mieux les comparer entre elles.

« Le MELS concourt concrètement à la recommandation relative à la collaboration de tous les intervenants internes et externes de l'UQAM pour rechercher des solutions permettant d'assainir la situation financière de cet établissement. L'entente administrative intervenue entre le gouvernement du Québec, l'UQ et l'UQAM vise en effet à identifier les solutions qui permettront le retour à l'équilibre budgétaire de l'UQAM, sans compromettre sa mission essentielle. »

92. Nous tenons à signaler que toutes les entités vérifiées ont adhéré aux recommandations les concernant.

ANNEXE 1 – OBJECTIF DE VÉRIFICATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

La responsabilité du Vérificateur général consiste à fournir une conclusion sur l'objectif propre à cette mission de vérification. Pour ce faire, nous avons recueilli les éléments probants suffisants et adéquats pour fonder raisonnablement notre conclusion et pour obtenir un niveau élevé d'assurance. Notre évaluation est basée sur les critères que nous avons jugés valables dans les circonstances et qui sont exposés ci-après.

Les travaux de vérification dont traite ce rapport ont été menés en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et conformément aux méthodes de travail en vigueur. Ces méthodes de travail respectent les normes des missions de certification émises par l'ICCA.

Objectif de vérification

S'assurer que la situation financière de l'UQAM permet à cette dernière de faire face aux répercussions financières engendrées par les projets du Complexe des sciences Pierre-Dansereau et de l'Îlot Voyageur.

Critères d'évaluation

- Les pertes relatives au Complexe des sciences Pierre-Dansereau et à l'Îlot Voyageur, incluant celles qui pourraient découler de leur exploitation, sont bien déterminées.
- Dans l'état actuel des choses, la situation financière de l'UQAM lui permet de :
 - faire face à ses obligations (engagements, contrats);
 - supporter les déficits qui résultent des projets immobiliers.

ANNEXE 2 – EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL AU 31 MAI 2005

Université du Québec à Montréal

Résultats

de l'exercice terminé le 31 mai 2005

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Droits de scolarité	46 889 525	45 710 842				
Subventions						
Gouvernement du Québec						
Université du Québec	212 534 623	209 285 978			7 657 615	8 692 090
Ministère et organismes affiliés			16 604 690	19 438 151		
Autres	1 342 282	1 489 674			7 215 594	8 309 872
Gouvernement du Canada	4 405 036	3 430 581	27 910 200	27 365 537		
Autres produits	11 683 312	12 729 233	16 552 922	15 092 914	142 303	83 553
Intérêts	106 080	173 885			3 038 696	1 655 578
Ventes externes	21 491 762	22 227 391	1 293 460	1 214 370		
Contributions interfonds				200 000	17 592 064	22 084 044
Dons en nature					3 588 297	944 339
	<u>298 452 620</u>	<u>295 047 584</u>	<u>62 361 272</u>	<u>63 308 972</u>	<u>39 234 569</u>	<u>41 789 476</u>
Charges						
Enseignement et recherche	178 651 788	175 531 189				
Recherche subventionnée	5 120 399	3 208 202	57 494 865	57 339 095		
Services à la collectivité	3 024 269	3 045 833	2 893 457	4 478 600		
Bibliothèque	13 204 755	12 259 039				
Audiovisuel	3 971 457	3 508 082				
Informatique	11 804 099	9 489 970				
Administration	35 838 065	38 738 726				
Terrains et bâtiments	27 566 429	25 980 925				
Services aux étudiants	7 153 108	6 936 949				
Entreprises auxiliaires	12 224 958	12 945 150				
Animalerie	647 730	672 738				
Intérêts sur les emprunts	1 398 095	686 252			17 364 506	12 841 837
Amortissement des immobilisations et de l'autre actif					23 907 056	22 526 870
Amortissement des frais reportés					124 163	41 388
	<u>300 605 152</u>	<u>293 002 855</u>	<u>60 388 322</u>	<u>61 817 695</u>	<u>41 395 725</u>	<u>36 409 895</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(2 152 532)</u>	<u>2 044 729</u>	<u>1 972 950</u>	<u>1 491 277</u>	<u>(2 161 156)</u>	<u>6 359 581</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal
Évolution des soldes de fonds
 de l'exercice terminé le 31 mai 2005

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde de fonds au début	2 161 087	116 358	41 279 523	39 788 246	431 171 377	458 758 469	474 611 987	498 663 073
Excédent (insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 152 532)	2 044 729	1 972 950	1 491 277	(2 161 156)	6 359 581	(2 340 738)	9 895 587
Ajustement à la suite de la comptabilisation du financement								
à recevoir (note 6)	-					(33 946 673)		(33 946 673)
Solde de fonds à la fin	8 555	2 161 087	43 252 473	41 279 523	429 010 221	431 171 377	472 271 249	474 611 987

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal
Fonds des immobilisations
Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 mai 2005

	2005	2004
	\$	\$
PROVENANCE		
Contributions de l'Université du Québec		
Réclamations	7 657 615	8 692 090
Subvention du gouvernement du Québec	7 215 593	8 309 872
Contributions du fonds de fonctionnement	14 235 331	19 059 712
Contributions du fonds avec restrictions	3 356 733	3 024 332
Autres contributions	142 303	83 553
Dons en nature	3 588 297	944 339
Dette à long terme	5 380 000	151 625 000
Intérêts sur les placements (excluant la portion capitalisée au placement)	2 046 504	1 311 088
Encaissement d'un dépôt à terme	94 026 367	
	<u>137 648 743</u>	<u>193 049 986</u>
UTILISATION		
Acquisitions d'immobilisations		
Terrains et améliorations de terrains	998 179	1 443 740
Bâtiments	127 260 300	41 463 817
Mobilier, appareillage et outillage	18 133 528	18 510 249
Documents de bibliothèque	3 488 476	3 666 547
Améliorations locatives	419 820	49 485
Acquisitions de placements		111 026 486
Frais reportés		4 966 515
Dette à long terme - intérêts	17 364 506	12 841 836
Dette à long terme - capital	1 029 579	1 112 093
	<u>168 694 388</u>	<u>195 080 768</u>
Diminution des fonds	<u>(31 045 645)</u>	<u>(2 030 782)</u>
Solde non pourvu au début	<u>(14 776 499)</u>	<u>(12 745 717)</u>
Solde non pourvu à la fin	<u>(45 822 144)</u>	<u>(14 776 499)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ANNEXE 3 – RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DU
FONDS DES IMMOBILISATIONS¹ ET POIDS FINANCIER DES PROJETS
IMMOBILIERS EN PROPRIÉTÉ FINANCÉS PAR LES OBLIGATIONS DE
150 MILLIONS DE DOLLARS (en milliers de dollars)**

	Projet 31 mai 2007 ²	Projet 31 mai 2006 ²	31 mai 2005	31 mai 2004	31 mai 2003	31 mai 2002
Surplus (déficit) annuel						
Fonds de fonctionnement	(26 860)	(12 889)	(2 153)	2 045	10 982	2 745
Fonds des immobilisations	1 578	20 661	(2 161)	6 359	15 670	13 457
Total	(25 282)	7 772	(4 314)	8 404	26 652	16 202
Subvention du MELS						
Pour les immobilisations		25 000 ³				
Forfaitaire					10 000 ⁴	
Surplus (déficit) annuel avant la subvention pour les immobilisations et la subvention forfaitaire du MELS	(25 282)	(17 228)	(4 314)	8 404	16 652	16 202
Complexe des sciences Pierre-Dansereau						
Revenus :						
Intérêts sur le placement	—	—	1 089	698	s.o.	s.o.
Revenus autogénérés	1 765	1 007	—	—	s.o.	s.o.
Dépenses :						
Intérêts ⁵	9 770	6 982	5 219	1 716	s.o.	s.o.
Amortissement	4 182	4 266	66	22	s.o.	s.o.
Honoraires professionnels	733	—	—	—	s.o.	s.o.
Déficit de fonctionnement ⁶	2 691	1 745	—	—	s.o.	s.o.
Total	15 611	11 986	4 196	1 040	s.o.	s.o.

1. Les résultats de la Télé-université sont exclus.
2. Les données sont tirées des projets d'états financiers pour lesquels les vérificateurs externes n'avaient pas encore émis d'opinion.
3. Aux fins de notre analyse, nous avons exclu la subvention non récurrente du MELS de 25 millions de dollars destinée à financer une partie du pavillon des Sciences biologiques. Elle a été enregistrée à titre de revenu dans le fonds des immobilisations, ce qui crée une distorsion entre les produits et les charges.
4. Une subvention forfaitaire de 10 millions de dollars, versée par le MELS au cours de l'exercice 2002-2003, n'a pas été considérée parce qu'elle n'était pas récurrente.
5. Les intérêts sur les obligations inclus dans le poids financier des projets ont été attribués à ces derniers selon la répartition présentée à la séance du conseil d'administration du 18 octobre 2005.
6. Ces données ont été évaluées par l'UQAM; notre examen des hypothèses de répartition des coûts des différents édifices montre que celles-ci sont vraisemblables.

	Projet 31 mai 2007²	Projet 31 mai 2006²	31 mai 2005	31 mai 2004	31 mai 2003	31 mai 2002
Îlot Voyageur⁷						
Revenus :						
Intérêts sur le placement	–	–	651	417	s.o.	s.o.
Dépenses :						
Intérêts ⁵	3 404	2 992	2 877	950	s.o.	s.o.
Amortissement	39	39	39	13	s.o.	s.o.
Honoraires professionnels	2 660	–	–	–	s.o.	s.o.
Total	6 103	3 031	2 265	546	s.o.	s.o.
Autres projets						
Revenus :						
Intérêts sur le placement	–	–	307	196	s.o.	s.o.
Revenus autogénérés	–	–	226	–	s.o.	s.o.
Dépenses :						
Intérêts ⁵	1 436	1 385	1 351	465	s.o.	s.o.
Amortissement	19	19	19	6	s.o.	s.o.
Total	1 455	1 404	837	275	s.o.	s.o.
Poids financier des projets immobiliers	23 169	16 421	7 298	1 861	s.o.	s.o.
Surplus (déficit) annuel avant poids financier des projets immobiliers	(2 113)	(807)	2 984	10 265	16 652	16 202
Fonds de fonctionnement	(5 003)	(7 031)	1 245	11 637	3 182	2 745
Fonds des immobilisations	2 890	6 224	1 739	(1 372)	13 470	13 457

7. Notre analyse de l'impact des pertes sur la situation financière de l'UQAM ne saurait se substituer à une vérification diligente réalisée dans un contexte de restructuration du projet de l'Îlot Voyageur.

**ANNEXE 4 – POIDS FINANCIER DES PROJETS IMMOBILIERS* EN PROPRIÉTÉ POUR
LES ANNÉES 2008 À 2012, À L'EXCEPTION DE L'AMORTISSEMENT
(en milliers de dollars)**

	2008	2009	2010	2011	2012
Complexe des sciences Pierre-Dansereau					
Revenus :					
Revenus autogénérés	2 260	2 794	3 276	3 779	3 779
Dépenses :					
Intérêts sur obligations	4 677	4 677	4 677	4 677	4 677
Intérêts sur marge de crédit	6 398	6 967	7 542	8 126	8 731
Honoraires professionnels	48	—	—	—	—
Déficit de fonctionnement	2 772	2 855	2 941	3 029	3 120
Sous-total	11 635	11 705	11 884	12 053	12 749
Îlot Voyageur**					
Dépenses :					
Intérêts sur obligations	2 794	2 794	2 794	2 794	2 794
Intérêts sur marge de crédit	1 690	2 009	2 249	2 501	2 766
Honoraires professionnels***	3 307	—	—	—	—
Sous-total	7 791	4 803	5 043	5 295	5 560
Autres projets (édifice Saint-Sulpice, pavillon Saint-Denis, stationnement du pavillon Président-Kennedy, pavillon J.-A.-DeSève)					
Dépenses :					
Intérêts sur obligations	1 319	1 319	1 319	1 319	1 319
Intérêts sur marge de crédit	169	206	244	283	323
Sous-total	1 488	1 525	1 563	1 602	1 642
Total	20 914	18 033	18 490	18 950	19 951

* Les éléments constituant le poids financier des projets immobiliers ont été évalués par l'UQAM. Notre examen des hypothèses posées par cette dernière montre que celles-ci sont vraisemblables.

** Pour calculer le poids financier du projet de l'Îlot Voyageur, nous avons seulement considéré les débours effectués par l'UQAM pour les composantes en propriété en date du 31 août 2007.

*** Ce sont des données prévisionnelles présentant un degré élevé d'incertitude entourant la restructuration du projet de l'Îlot Voyageur.